

+

Le rapprochement entre le monde de la recherche et le tissu économique

A V I S



15 Décembre 2020

Rapporteure
Laure Vial

Assistée de Thierry ARLANDIS

Cet avis a été adopté à la majorité par 46 voix pour, 4 voix contre (CGT, FSU)

dans le cadre d'une auto-saisine
Etude conduite par la commission Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Sommaire

1.	INTRODUCTION.....	5
1.1	Problématique.....	5
1.2.	Les enjeux et difficultés des collaborations recherche – entreprises.....	6
1.2.1.	Capacité d'absorption et technologies innovantes.....	6
1.2.2.	Recherche, entreprises : des approches différentes.....	6
1.2.3.	Inadéquation entre besoins des PME et organismes de transfert.....	7
1.2.4.	La communication : un enjeu important pour l'activité de transfert.....	7
2.	L'Institution régionale engagée.....	8
2.1.	Les cadres d'intervention de la Région.	8
2.2.	L'action de la Région en matière d'innovation.....	9
2.2.1.	Augmenter les capacités privées en R&D.....	9
2.2.2.	Accroître les remontées économiques de la recherche publique.....	9
2.2.3.	Développer les projets de coopération entre acteurs et les réseaux.....	10
2.2.4.	Promouvoir l'entrepreneuriat innovant.....	10
2.2.5.	Soutenir le développement des entreprises innovantes.....	10
3.	Propositions.....	10
4.	CONCLUSION.....	12
	EXPLICATIONS DE VOTE.....	17

Introduction

1.1. Problématique

Le transfert de la création de valeur issue des résultats de la recherche publique vers le tissu économique rencontre des obstacles conduisant à leur sous-utilisation. Un constat qui ne contredit pas pour autant la moyenne supérieure à la nationale, du nombre d'entreprises régionales tournées vers les hautes technologies et la R&D.¹ Mais un constat qui doit également prendre en compte une situation où l'effort de recherche en France demeure insuffisant². Comment dès lors le tissu peut-il bénéficier au mieux des travaux en matière de recherche et d'innovation sur les produits, les services et les organisations ? Comment alléger certaines lourdeurs dans l'organisation de la recherche³ révélées par la crise sanitaire que traverse la France depuis mars 2020 ?

Le présent avis a pour ambition d'identifier dans le diagnostic des dispositifs innovation, les points de blocage et de proposer des pistes pour renforcer ce lien entre ce tissu socio-économique et le monde de la recherche. Le territoire régional dispose pourtant d'un écosystème puissant en matière d'instruments de valorisation mieux coordonnés depuis l'arrivée des Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA) (Cf. Annexe 1). Les différents acteurs dont la Région ont consacré d'importants moyens publics au transfert. De nombreux outils ont été mis en place (écosystème d'innovation dynamique, clusters régionaux, soutien aux pôles de compétitivité, écosystème French tech ...). D'ailleurs, au titre des priorités stratégiques à inscrire dans le CPER 2021-2027 et les accords de relance pour construire le monde d'après, figure notamment le soutien à de nouveaux écosystèmes d'innovation⁴.

Toutefois, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en moyenne une seule entreprise sur deux développe une innovation. Le transfert est en effet fonction de la taille de l'entreprise et du secteur. (Cf. Insee Analyses PACA n°6 – novembre 2014). Les TPE peinent par exemple à mettre sur le marché un nouveau produit, fût-il innovant, en raison des coûts liés à l'étape de production qui constitue souvent un obstacle insurmontable. Elles rencontrent également des problèmes de survie liées à leur impératif de trésorerie, ou d'insuffisance de compétences, de formation, qui ne leur permet pas d'absorber de l'innovation. Or celle-ci peut constituer un levier pour favoriser le passage de statut de TPE vers celui des PME voire vers celui d'ETI.

¹ Dans la région, 19% des salariés de l'industrie travaillent dans des entreprises de haute technologie* ou de recherche & développement à caractère préindustriel (contre 14 % en moyenne au niveau national). Cf. Source CCIAMP d'après données ACOSS au 31/12/2019 et nomenclature OCDE

² « La loi de programmation de la recherche 2021-2030 doit notamment permettre à la recherche publique d'atteindre 1% du PIB en 2030, niveau sur lequel la France s'était engagée il y a 20 ans ». Article Public Sénat [Le Sénat revoit le budget de la loi de programmation](#) Hélène Berkaoui 29 octobre 2020

³ Cf. Avis « Covid 19 Il ne suffit pas de redémarrer mais il faut réinventer ! 154 propositions du CESER pour Provence-Alpes-Côte d'Azur » 6 octobre 2020 p.13

⁴ « L'Etat et les Régions s'accordent sur des priorités stratégiques à inscrire dans les CPER et les accords de relance pour construire « le monde d'après » » p.8 Accord de partenariat Etat-Régions, Hôtel de Matignon 28 septembre 2020

De même, toutes les analyses économiques pointent, parmi les obstacles à la valorisation des résultats de la recherche, l'absence de lisibilité des nombreux outils mis à disposition des entreprises, leur besoin d'accompagnement spécifique, les différences d'approche entre les mondes de la recherche et de l'entreprise, l'inadéquation entre leurs besoins et les organismes de valorisation. La crise sanitaire n'a fait qu'aggraver ces obstacles et a démontré la nécessité de capitaliser les innovations pertinentes en favorisant la coopération entre les différents domaines de recherche dont les sciences humaines avec les entreprises, tout en préservant la recherche vis-à-vis du monde économique⁵.

1. 2. Les enjeux et difficultés des collaborations recherche – entreprises

1. 2. 1. Capacité d'absorption et technologies innovantes

L'innovation développée au sein d'un écosystème associant le monde académique et celui des entreprises s'opère en fonction de la taille de l'entreprise et du secteur concerné : une entreprise doit avoir une taille critique suffisante pour pouvoir absorber de l'innovation ainsi que des ressources financières propres. C'est pourquoi, les entreprises innovantes (56%) souvent de très petite taille ont un besoin d'accompagnement spécifique dans leur développement.

Si l'on rapporte ce constat à la composition du tissu d'entreprises régional constitué principalement par des TPE qui est supérieure à la moyenne nationale, l'avis doit s'intéresser notamment à la qualité de l'accompagnement mis en place par la Région. Celle-ci devra s'adapter à la différence des structures qu'elle soutient par des approches spécifiques garantant d'une articulation/efficacité du partenariat recherche et monde économique. Elle devra aussi œuvrer pour une plus grande fluidité entre ces deux mondes par notamment l'intervention dans les cursus universitaires d'un plus grand nombre de professionnels ou le développement des bourses CIFRE, néanmoins difficiles d'accès aux petites entreprises.

1. 2. 2. Recherche, entreprises : des approches différentes

Les « objectifs des chercheurs et des entreprises en matière de transfert ne coïncident pas »⁶ ce qui confirme la nécessité d'une meilleure connaissance mutuelle des deux mondes.

Les chercheurs sont rompus au travail collaboratif, générateur de temps « allongés » sur des visions parfois « prospectives », alors que le dirigeant des PME prend souvent tout seul la décision, avec des visions « perspectives » sur des temps courts.

⁵ Cf. Avis « Covid 19... » op. cit. Propositions p. 14

⁶ « Pour les entreprises, le transfert constitue un moyen de s'approprier des savoirs et/ou des compétences qui leur permettent d'obtenir un avantage concurrentiel (...), Les chercheurs publics peuvent de leur côté viser en premier la production de nouvelles connaissances dans leur discipline » Rapport « Quelle intervention publique pour favoriser le transfert des résultats de la recherche publique vers les entreprises ? » Marie Anne Lavergne, DG Trésor Ministère de l'Economie et des Finances, pp. 20

A ces problèmes viendrait se rajouter celui de l'absence d'un esprit d'expérimentation en France. Or, l'expérimentation, l'incertitude, font partie d'une démarche de chercheur.

A priori, l'approche de la recherche semble alors s'opposer à celle poursuivie par l'entreprise. Mais pour s'adapter à l'économie de la connaissance, il faut embrasser l'incertitude difficilement compatible avec les besoins de gestion d'une entreprise.

Il s'agit donc de trouver un équilibre entre les deux approches dans le cadre d'un écosystème permettant à l'entreprise de mieux se familiariser avec l'esprit du chercheur ou l'inverse ?

Selon le point de vue de l'université, « *l'engagement entrepreneurial relève de la personnalité des universitaires qui s'y inscrivent s'ils sont initiateurs de projets* » (Cf. Annexe 2).

1. 2. 3. Inadéquation entre besoins des PME et organismes de transfert

Il peut exister un écart entre les besoins des PME et les réponses apportées par les organismes de recherche.

A l'absence de culture commune se rajoute la méconnaissance de leurs besoins mutuels (Cf. Annexe 3). Toutefois, force est de constater une prise de conscience des Pouvoirs Publics qui répondent à cette question par la mise en place de partenariats bilatéraux avec les acteurs de la recherche et les PME.

En 2018, l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) a lancé un appel à projet avec pour objectif d'inciter ces acteurs à créer des partenariats structurés à travers la « *co-construction de laboratoires communs entre PME et laboratoires d'organisme de recherche* ».

Cette démarche sous-tend la co-construction d'un avenir commun : pour les organismes de recherche, il s'agit de création de nouvelles connaissances alimentant leur capacité à prendre en compte les besoins des PME. Pour les PME, l'enjeu réside dans le développement de produits et de process améliorant leur compétitivité et qui traduisent une augmentation de leur activité ou de leur leadership.

1. 2. 4. La communication : un enjeu important pour l'activité de transfert

D'après le SRESRI (Cf. Schéma pp 147) : 53% des entreprises déclarent ne pas ou mal connaître l'offre de services et d'outils de soutien à l'innovation. Chaque acteur rencontre en effet des difficultés pour l'activité de transfert. Depuis une quinzaine d'années, on assiste à un renouvellement (Cf. Annexe 4) des dispositifs liés au fait que les politiques en matière d'innovation sont mouvantes (adaptation aux transformations ultra rapides des secteurs).

Ces dernières décennies, ceux-ci ont multiplié les dispositifs⁷. La Région a en particulier développé une politique active en matière d'innovation, au croisement souvent des dispositifs mis en place par l'Etat. Elle a développé un certain nombre d'instruments endogènes dont le rythme de croissance et de développement est aussi calé sur les étapes du processus de décentralisation (CPER)⁸, Loi NOTRe⁹. Les nombreux dispositifs ont été construits autour de plusieurs objectifs dont l'augmentation des capacités privées de R&D ou l'incitation à l'innovation.

Une des conséquences de cette montée en puissance des instruments est le saupoudrage générateur potentiel de baisse d'efficacité.

La question de la sédimentation des dispositifs, leur complexité induit donc un manque de lisibilité, renforcé par une quasi absence de coordination et de centralisation des informations. Cela se traduit par un impact économique fragile des dispositifs car peu de PME à faible intensité technologique y ont recours.

2. L'Institution régionale engagée

2. 1. Les cadres d'intervention de la Région

En deux à trois décennies, la Région Provence – Alpes - Côte d'Azur a renforcé sa responsabilité en matière de développement économique au regard des compétences que le cadre législatif lui a conférées, l'innovation et la recherche étant intimement liées au développement économique : tout d'abord les CPER, qui très tôt ont consacré un volet recherche et innovation.

Puis l'acte II de la décentralisation le 13 août 2004 et enfin la loi NOTRe du 7 août 2015 ont permis aux différents Exécutifs d'asseoir leur présence dans la gouvernance des opérateurs de la recherche et de l'innovation et a fait de la Région notamment la chef de file du développement économique, du soutien à l'innovation. Les cadres d'interventions ont été formulés au travers de différents dispositifs européens et des Schémas régionaux : les programmes-cadres de recherche et développement technologique (PCRDT) tout d'abord en soutien des entreprises régionales ; au titre des politiques de cohésion de l'UE 2007-2013, puis 2014-2020, la Région a été invitée à élaborer sa stratégie régionale d'innovation (SRI)¹⁰, puis à définir des priorités au travers des domaines d'activités stratégiques (DAS). Elle a dans le même temps élaboré les SRESRI¹¹, le dernier voté étant celui du 5 juillet 2017.

⁷ Entre 1999 et 2008, ces dispositifs sont destinés au développement des coopérations entre acteurs, à la valorisation des résultats de la recherche publique puis de nouveaux dispositifs ont vu le jour pour mise en œuvre des PIA) Ibid p. 24

⁸ Les Contrats de Plan État-Région (CPER)

⁹ La loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, également connue en tant que Loi NOTRe

¹⁰ Cf. dél n°13-1245 du 25 octobre 2013)

¹¹ Cf. dél n°14-43 du 21 février 2014)

Les politiques conduites sur la base de ces schémas ont souvent visé les mêmes objectifs que les politiques nationales. Ont été rattachés à ces politiques de nombreux dispositifs soit co-financés par les Fonds européens, soit liés aux dispositifs nationaux déconcentrés comme les pôles de compétitivité ou encore pilotés en partie et financés par la Région elle-même.

2. 2. L'action de la Région en matière d'innovation

Un des objectifs du SRESRI de 2017 vise l'accélération des retombées économiques de la recherche et développement et notamment le dopage de l'innovation par un rapprochement accru entre Recherche et Entreprises.

A ce propos, le diagnostic DATAR sur le SRI (stratégies régionales d'innovation) de la Région en 2012 pointait notamment que le « *système d'appui et d'accompagnement à l'innovation était en cours de structuration mais qu'il était encore peu lisible et peu accessible aux entreprises* » (Cf. MESRI partenariats Recherche - Industrie en Région Provence – Alpes – Côte d'Azur). Toutefois, le renforcement du rôle des Régions dans le développement économique de leur territoire les a conduites à mettre en place leurs propres aides et programmes et notamment des agences régionales d'innovation (ARII) (rebaptisée en PACA « Rising Sud ») pour piloter la mise en place des SRI, SRDEII (Schémas régionaux de Développement économique et d'Innovation), SRESRI (Schéma régional de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation) et coordonner l'ensemble des actions de soutien à l'innovation. En effet la recherche constitue un bras de levier qui permet de démultiplier l'effet sur l'économie régionale.

En juin 2019, le SRESRI enregistre un taux de réalisation de plus de 80% faisant de ce schéma régional l'un des plus abouti. Celui-ci traduit un engagement régional financier de l'ordre de 127 M€.

Pour y parvenir, la Région propose une série de nouveaux dispositifs :

2. 2. 1. Augmenter les capacités privées en R&D

La mobilisation des doctorants pour doper l'innovation (CIFRE Région) :

Il s'agit de soutenir le salariat de doctorants effectuant une thèse au sein d'un laboratoire dans une démarche de valorisation des résultats de la recherche vers le monde économique notamment.

2. 2. 2. Accroître les remontées économiques de la recherche publique

Il est intéressant de noter qu'au titre des dispositifs régionaux recensés par familles d'objectif principal dans l'évaluation faite par la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation en 2015, la Région PACA était recensée comme absente pour les retombées économiques de la recherche publique.

En revanche, cet objectif figure bien dans le SRESRI de juillet 2017 et un certain nombre d'actions emblématiques qui y sont rattachées ont été présentées au comité de pilotage du 12 juin 2019.

2. 2. 3. Développer les projets de coopération entre acteurs et les réseaux

Le Fonds régional d'innovation (FRI)

Il vise à financer les projets collaboratifs issus du Fonds Unique interministériel (FUI)¹² associant entreprises et structures académiques et est intégré aujourd'hui au Fonds d'investissement pour les entreprises pour la Région (FIER).

Les pôles de compétitivité

Créés en 2005, les pôles de compétitivité aujourd'hui en phase IV (2019-2022) constituent un atout supplémentaire dans le montage de projets collaboratifs : il s'agit d'un instrument qui compte dans le développement de l'innovation¹³ et qui permet de développer des actions d'accompagnement en faveur du rapprochement entre entreprises et laboratoires de recherche.

2. 2. 4. Promouvoir l'entrepreneuriat innovant

Au cours de deux dernières décennies, la Région a mis en place des dispositifs de soutien financier aux entreprises tel PACA Emergence SAS. Toutefois, cette offre multiple peu lisible pour les porteurs de projets a conduit le nouvel Exécutif à proposer un regroupement de financements : le FIER dès 2016. Intégrant les précédents, largement facilité par la loi NOTRe qui consolide et élargit les compétences de la Région en matière d'attribution d'aide aux entreprises. Cette volonté de rendre plus lisible l'offre financière n'empêche pas les difficultés financières que rencontrent les entreprises dans la commercialisation de leurs produits innovants : la question du fonds d'amorçage pour passer de l'étape R&D à celle du marché est donc posée. Il s'agit de sécuriser financièrement le parcours de la startup pour franchir cette zone sensible et délicate.

2. 2. 5. Soutenir le développement des entreprises innovantes

Pour gagner le pari de l'entreprise innovante et depuis 2016 la Région a renforcé le réseau PACA innovation : l'objectif étant de disposer sur le territoire de relais économiques performants, répondant aux besoins précis des entreprises régionales et aux orientations stratégiques régionales.

3. Propositions

Le rapprochement du monde de la recherche et des entreprises constitue un enjeu fort de développement économique. Si la Région a pris un grand nombre de mesures positives, telle que la structuration des outils de financement, en vue d'optimiser les retombées économiques de la recherche publique, le soutien financier plus marqué des pôles de compétitivité, l'augmentation des bourses doctorales, elle doit poursuivre ses efforts et amplifier sa politique en matière de

¹² Le FUI est un programme mis en place par l'Etat. Il permet de soutenir la recherche appliquée pour aider au développement de nouveaux produits et services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme. Il permet aussi de financer les projets innovants de recherche et développement collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité qui associent des entreprises privées et des laboratoires publics de recherche.

¹³ « En moyenne, pour 1 € d'aide publique reçu en 2012, chaque entreprise a réalisé au total environ 3 € de dépenses de R-&D » Evaluation de la politique des pôles de compétitivité : la fin d'une malédiction ? Publications France Stratégie le jeudi 02 février 2017.

recherche et d'innovation. Les recommandations issues des auditions conduites durant l'année 2019, peuvent être déclinées autour de 3 axes et 24 propositions :

- Clarification et information
- Mutualisation
- Simplification

Le CESER incite la Région à porter les actions permettant de :

Clarification et information

- Cartographier les systèmes de transfert existant
- Inventorier les dispositifs d'interface qui accaparent un bon nombre de financements publics mais semblent d'une efficacité très limitée
- Cartographier les compétences des chercheurs au sein des laboratoires, même si les Industriels y compris les PME arrivent avec l'aide du Pôle à identifier certains labos pour leurs projets
- Cartographier les chercheurs spécialisés dans un domaine spécifique travaillant à l'international
- Questionner et réorienter le système d'aide public, élaborer des critères d'attribution liés aux résultats des entreprises tant en termes d'accroissement de l'investissement R&D que d'insertions professionnelles, contrôler ces aides
- Donner de la lisibilité aux entreprises (qui fait quoi dans l'écosystème ? le rôle des chambres consulaires, des syndicats de filières)
- Prendre en compte aussi bien les indicateurs d'impact économique que de performance et de résultat ; les brevets peuvent être sources de progrès sociaux, économiques ou structurels
- Compte tenu de l'hyper concentration sur Marseille des équipes de formation et de recherche permettre de meilleures retombées notamment sur les tissus économiques à l'est comme à l'ouest du territoire régional
- Développer systématiquement dans les enseignements scolaires comme universitaires les formations à l'entrepreneuriat ; notamment au travers de l'association Entreprendre Pour Apprendre (EPA) qui promeut l'esprit entrepreneurial auprès de jeunes lycéens par des projets financés dans le cadre du dispositif régional INitatives Educatives Scolaires (INES) ;
- Développer le dispositif CIFRE Région ¹⁴: en effet, celui-ci reste sous utilisé suivant les universités ou instituts. Il facilite pourtant le rapprochement entre industriels et académiques, comme les autres bourses doctorales, ADEME etc.
- Faciliter les systèmes permettant aux entreprises d'être plus informées et écoutées. (Promouvoir une démarche proactive conduite par la Région en direction des PME pour les écouter et les informer)
- Donner plus de lisibilité en direction des entreprises pour qu'elles puissent savoir à quel guichet frapper

Mutualisation

- Promouvoir les incubateurs en rassemblant sur un même lieu des startups, des chercheurs, des entreprises, afin de mutualiser leurs connaissances et développer les échanges. (Cf. OIR)
- Rendre les structures de l'écosystème le plus complémentaire possible

¹⁴ Cf. dél n°20-429 du 9 octobre 2020 Annexe 1 Plan de reconquête pour l'Emploi et la Formation des jeunes
« La Région prolonge la durée de ces bourses pour permettre aux docteurs de finaliser leurs travaux et favoriser leur insertion dans la vie professionnelle au sein des entreprises partenaires pour un montant de 176 K€ » Action 4 : Adapter le dispositif des bourses aux jeunes doctorants

- Faciliter le partenariat entre laboratoires de recherche et les entreprises dans le domaine des collaborations en recherche
- Encourager les relations avec les grandes entreprises qui sont parfois chef de file de branche ou de secteur d'activité dans la relation avec la recherche, pour laquelle elles entraînent leurs sous-traitants PME
- Développer les plateformes technologiques ouvertes aux PME et bâtie sur un support public. Cela peut contribuer à la structuration du territoire et aider les entreprises dans leur développement
- Développer les plateformes de service mutualisées et les incubateurs sur les modèles d'« Henri Fabre », de « Picto », de « System Factory » au sein des Universités et Instituts favorisant les contrats avec les entreprises
- Interroger certains modèles européens : les campus anglo-saxons ou italiens par exemple (mélange entre des centres de recherche, des entreprises, des starts up, des universités) créent une dynamique (trop compartimenté en France) où les échanges se font naturellement en mutualisant les connaissances dans un même lieu. Par ailleurs, le modèle allemand constitue un exemple du lien entre les entreprises et le monde académique.

Simplification

- Simplifier les procédures d'appel à projet pour permettre à toutes les entreprises et plus particulièrement les plus petites de répondre plus facilement en évitant ainsi que la complexité des dossiers ne soit un frein à leur élaboration.
- Amplifier un certain nombre d'outils développés par la Région (par exemple, le fonds d'aide à l'investissement permettant l'amorçage des startups).
- Renforcer les instruments de soutien financier adaptés (exemple : Fonds d'amorçage Sud Innovation) durant la période sensible pour les entrepreneurs de la mise sur le marché d'une innovation. Cette mesure permet la réussite de l'amorçage d'une startup (la trésorerie étant située entre 1 et 3 mois). Ces instruments devraient permettre de pouvoir accompagner les petites depuis l'idée d'innovation jusqu'à la rencontre de l'offre innovante avec son marché.
- Sensibiliser les entreprises aux modèles managériaux les plus en phase avec le développement des organisations ;
- Envisager la recherche comme un moyen pour améliorer l'organisation du travail.

4. Conclusion

Pour répondre aux enjeux liés à la question du rapprochement entre monde économique et de la recherche, la Région a agi sur les bons leviers au côté de l'Etat depuis plusieurs décennies. L'Exécutif a pris toute la mesure des nouveaux champs de compétences que lui a apportés la loi NOTRe permettant à la Région de franchir un pas supplémentaire dans la gouvernance notamment des dispositifs d'innovation pour les PME/TPE : elle a par exemple pris des mesures afin de favoriser les retombées économiques des résultats de la recherche. Ce sujet n'avait jusqu'ici fait l'objet d'aucune attention particulière.

Pour autant, d'aucun s'accordent pour pointer la difficulté à mesurer voire évaluer la qualité de ce rapprochement et d'en comprendre les obstacles.

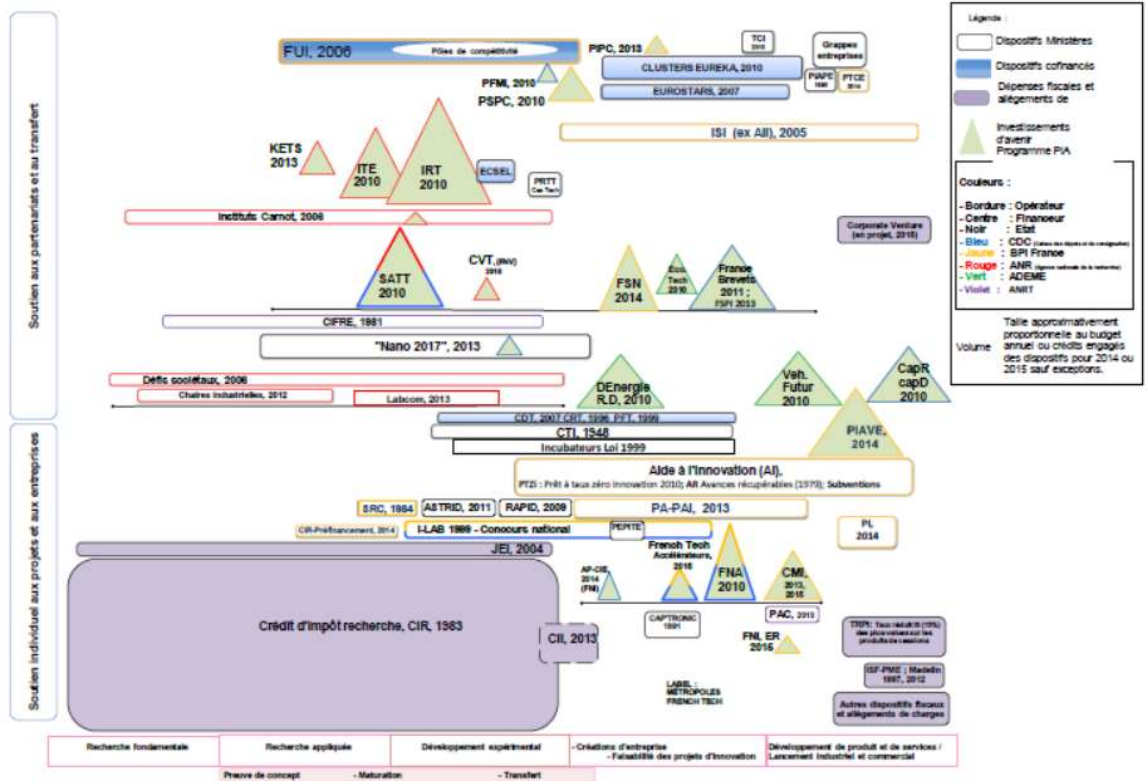
L'évaluation d'un tel sujet pourrait porter sur les expériences de partenariat des entreprises avec la recherche publique, avec le fonctionnement collaboratif comme facteur clé pouvant contribuer au rapprochement entre ces deux mondes. Elle pourrait aussi porter sur des indicateurs quantitatifs et cartographier le nombre de chercheurs publics prêts à s'engager dans des activités de transfert, ou d'autres indicateurs mesurant l'amélioration du soutien à la recherche partenariale pour diminuer les obstacles informationnels.

Enfin, le CESER propose également d'impulser, au travers des organismes de recherche dont dispose la région, un plan de recherche public ambitieux de grands programmes dans lequel l'institution régional doit prendre toute sa place, ayant pour vocation d'aborder l'ensemble des défis sociétaux que nous devons relever.

ANNEXES

Annexe 1

Schéma n° 2 – Panorama des dispositifs nationaux de soutien à l'innovation 2014-2015



Source : CNEPI (Enquête 2015), sources ministérielles MESR-DGRI-SITTAR ; MEIN-DGE et Bpifrance. (1) Voir tableau n° 4 pour le détail des sigles

Annexe 2

Association internationale en Management Stratégiques (AIMS) XXII Conférence Internationale de Management Stratégique
 « Vers de nouvelles voies de rapprochement entre recherche universitaire et PME. Etude de cas à partir d'un dispositif organisationnel innovant »

Annexe 3 Sfecci Expertise power point slide 14

MAIS DANS CES RELATIONS, DES OBSTACLES PERDURENT

1/ POUR LES ENTREPRISES

Durée souvent étendue des montages des partenariats car :

- Beaucoup d'entreprises n'ont pas l'habitude de travailler avec des laboratoires (industrielles notamment) et ne savent pas formuler leurs besoins.
- Les Starts Up gèrent toutes leurs priorités en même temps

2/ POUR L'UNIVERSITE

- Culture économique inexistante
- Difficulté pour les chercheurs de s'imposer une obligation de résultats
- Le facteur temps semble avoir peu d'importance
- Sortir du cliché du chercheur voué à travailler pour l'administration

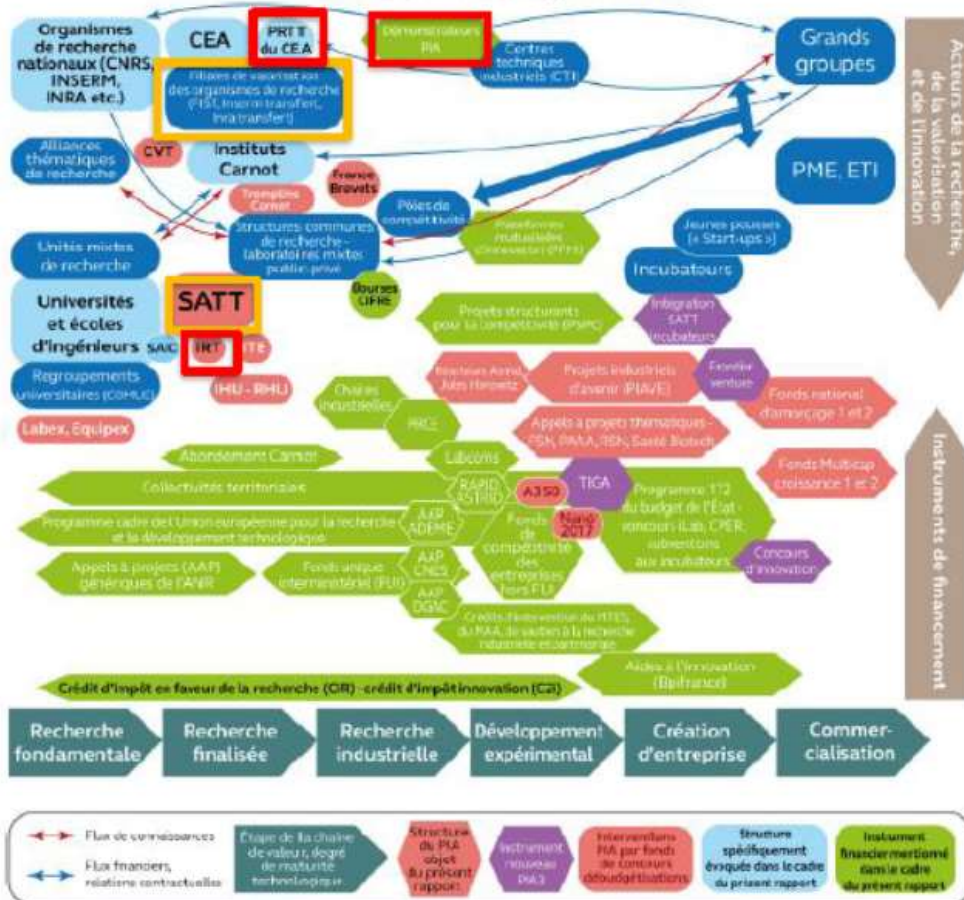
3/ POUR LE POLITIQUE

- Définir de vraies stratégies entre le monde économique et l'Université
- Synergies opérationnelles
- Synergies financières



SFECCI GROUPE EXPERTISE

Schéma n° 5 : panorama des acteurs de la recherche, de la valorisation et de l'innovation après le PIA



Source : Cour des comptes.

Remerciements

La Rapporteuse tient à exprimer ses remerciements à tous les partenaires ou organismes qui ont accepté de répondre aux questions du CESER, et qui par leur contribution, ont éclairé notre réflexion.

Explications de vote

1^{er} Collège

Bernard SILVESTRO

2^{ème} Collège

Emilie CANTRIN

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Isabelle FERY

Intervention de Bernard SILVESTRO au nom du 1^{er} Collège

Par l'auto-saisine « Le rapprochement entre le monde de la recherche et le tissu économique », la Commission Enseignement Supérieur, recherche, innovation ouvre un espace de réflexion sur l'interopérabilité entre le monde de la recherche et le monde économique, afin de contribuer à l'amélioration du transfert de technologie en direction du tissu économique. Il s'agit d'une question d'autant plus importante que la région jouit d'un écosystème unique de startups et d'entreprises innovantes.

Le 1^{er} collège approuve avant tout les actions permettant de :

- *Développer l'innovation dans les territoires et coordonner les acteurs de l'innovation ;*
- *Favoriser les passerelles entre la recherche et les entreprises ;*
- *Développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat et le croisement des compétences ;*
- *Promouvoir l'innovation ouverte permettant d'accélérer le niveau de maturité des projets de recherche ;*
- *Favoriser l'orientation de la recherche vers l'innovation et les marchés ;*

Si la Région a pris un grand nombre de mesures positives telles que la structuration des outils de financement en vue d'optimiser les retombées économiques de la recherche publique, le soutien financier plus marqué des pôles de compétitivité et l'augmentation des bourses doctorales, elle doit poursuivre ses efforts et amplifier sa politique en matière de recherche et d'innovation.

Le 1^{er} collège soutient la Région pour impulser, au travers des organismes de recherche et du tissu économique du territoire, un plan de recherche ambitieux de grands programmes ayant pour vocation d'aborder l'ensemble des défis sociétaux et économiques que nous devons relever.

De plus au-delà d'encourager une culture de la coopération, le 1^{er} collège invite la Région à faciliter la mise en place d'une gouvernance dynamique et élargie qui fédère, coordonne et accompagne tous les acteurs du tissu économique et de la recherche, publique et privé, autour d'un même objectif de développement économique, à l'instar des campus à l'anglo-saxonne avec des partenariats noués par des établissements privés pour des cursus axés sur l'insertion professionnelle.

Le 1^{er} collège votera l'avis

Intervention d'Emilie CANTRIN au nom des groupes CGT et FSU (2^{ème} Collège)

Le choix du sujet traitant du « transfert de la création de valeur issue de la recherche publique vers le tissu économique » ainsi que l'insuffisance du diagnostic sur la situation de la recherche publique comme privée nous interroge.

En effet, comment peut-on réfléchir aux conditions de ce rapprochement en ignorant la situation de la recherche publique aujourd'hui ? Financement insuffisant, manque de moyens en infrastructures et en personnels, dégradation des conditions de travail, précarisation des salariés et bas niveau de rémunération.

L'effort pour la recherche publique régresse. L'avis du CESE du 24 juin 2020 sur le projet de LPPR (Loi de Programmation Pluriannuelle de Recherche) a pointé la nécessité d'investir 6 milliards d'ici la fin du quinquennat dans la recherche publique.

Il y a urgence à recruter massivement sur des emplois stables dans tous les métiers de la recherche, à reconnaître les qualifications, à revaloriser significativement les rémunérations y compris pour les jeunes chercheurs.

Mettre la recherche publique, tout comme l'enseignement universitaire, spécifiquement au service des entreprises restreint sa mission par une vision de court-terme et de concurrence. Les moyens sont concentrés sur quelques pôles d'excellence, à l'image de la spécialisation économique. L'innovation ne peut voir le jour sans qu'existe la recherche fondamentale compromise par ce modèle de pensée qui fragilise les universités et les laboratoires.

De plus l'analyse doit être faite en regardant du côté de la recherche privée, absente de l'avis. 14 milliards manquent à l'appel (pour atteindre les 3% du PIB investi dans la recherche) et les 6 milliards dévolus au Crédit Impôt Recherche font cruellement défaut à la recherche publique. Ce dispositif largement plébiscité par les entreprises, notamment les grandes, peinent à montrer son efficacité. Le manque d'innovation est donc à mettre en corrélation avec la distribution d'argent public aux entreprises. La désindustrialisation, la délocalisation de la production sont des raisons majeures de cet appauvrissement de la recherche privée.

Il est urgent, et la crise sanitaire l'a démontré, de mettre en place un plan de réindustrialisation et d'internalisation de la recherche. Certains domaines de recherche et de production industrielle doivent être soustraits aux critères de rentabilité. Ne citons qu'un exemple dans la période : le vaccin contre La Covid19.

Voilà les vraies questions qu'il aurait été nécessaire d'aborder avant de se poser la question du rapprochement entre le monde de la recherche et le tissu économique.

L'avis du CESER se contente de faire des préconisations en matière de « clarification et information, mutualisation et simplification » auxquelles s'ajoutent discrètement quelques demandes de renforcement de soutien financier et d'aide aux entreprises et startups. C'est loin de répondre aux enjeux de rupture pour construire le monde d'après.

Les groupes CGT et FSU, refusant d'entériner l'asservissement de la recherche publique au capital, ne voteront pas l'avis.

Intervention d'Isabelle FERY au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Le projet d'avis préparé, sur autosaisine du CESER, par la commission « enseignement supérieur, recherche, innovation » présente un panorama très complet et précis de l'évolution du sujet mais aussi des obstacles qui freinent le rapprochement de deux mondes pourtant complémentaires. Le développement économique dont la Région a désormais la compétence est en effet largement dépendant des initiatives et efforts d'innovation et de recherche.

Ce rapprochement se heurte, en PACA comme au niveau national, à des difficultés que le rapport, selon nos 3^{ème} et 4^{ème} Collèges, a bien identifiées

- « cultures » différentes rendant difficile le « transfert » des innovations
- taille moyenne trop réduite des entreprises
- multiplicité des dispositifs, de soutien dispositifs par ailleurs très évolutifs voire « volatiles », accentuant la complexité du sujet
- manque de lisibilité des outils mis à disposition des acteurs de l'entreprise comme du monde de la recherche

Dès lors, les collèges trois et quatre du CESER valident les propositions qui, dans la continuité des actions déjà mises en œuvre par la Région en adéquation avec les dispositifs nationaux, s'articulent autour du tryptique: clarification, simplification, mutualisation.

Dans un contexte quelque peu complexe dont rendent bien compte certains documents mis en annexe du rapport (cf annexe 1, schéma 2; cf annexe 4 Schéma N° 5), les actions pouvant conduire à une meilleure connaissance mutuelle entre monde de l'entreprise et monde de la recherche apparaissent comme indispensables pour atteindre le très souhaitable rapprochement recherché.

La nécessaire simplification des dispositifs et des procédures ne pourrait au surplus que faciliter une politique active de communication en la matière.

Pour les conseillers des 3^{ème} et 4^{ème} collèges, Il importe qu'au-delà des acteurs eux-mêmes, ce sont tous les citoyens de la région qui doivent prendre conscience de l'importance de ce thème

Nos collèges seront donc attentifs aux suites données à ces propositions, à travers une évaluation régulière à laquelle le CESER devrait être associé.

Les 3^{ème} et 4^{ème} collèges voteront l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com